

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 23

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Canton du Valais Département des travaux publics	Centre d'entretien de la N9, Simplon-Village, CP	Architectes ayant leur domicile professionnel en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1983 ainsi que les architectes originaires du Valais et domiciliés en Suisse	<b>Nouveau:</b> <b>31 janvier 84</b> (31 mars 83)	6/83 B 38
Commune de Meyrin GE	Aménagement du centre de la cité et conception d'un centre culturel, CI	Les architectes genevois établis dans le canton de Genève; les architectes domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1980; tout architecte originaire du canton de Genève, quels que soient ses domiciles privé et professionnel; inscriptions jusqu'au 31 mai!	15 nov. 83 (31 mai 83)	12/83 B 71
Land Berlin	Gestaltung des ehemaligen Prinz-Albrecht-Palais in Berlin	Fachleute, die in Deutschland geboren sind oder die deutsche Staatsangehörigkeit gehabt haben, sowie die Personen, die gegenwärtig in der Bundesrepublik einschliesslich Berlin (West) bzw. in der DDR einschliesslich Berlin (Ost) ansässig sind	22 nov. 83	
Farb-Design-International e.V., Stuttgart	2. Internationaler Farb-Design-Preis	Alle in der Farbgebung tätigen Personen oder Gruppen (Arbeiten, die nach 1970 realisiert wurden). Farb-Design-International e.V., Danneckerstr. 52 (Architekten-Kammer), D-7000 Stuttgart 1	1 <sup>er</sup> déc. 83	
Altersheimbezirk Niederbipp	Altersheim Niederbipp, CP	Fachleute, die ihren Wohn- und/oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1982 in den Gemeinden Attiswil, Farnern, Niederbipp, Oberbipp, Rumisberg, Walliswil/Bipp, Walliswil/Wangen, Wangen a.A., Wangenried, Wiedlisbach und Wolfsberg haben	27 janv. 84 (1 <sup>er</sup> oct. 83)	
Baudirektion des Kantons Zug	Wohnüberbauung Eichholz, Steinhausen ZG, CP	Architekten, die im Kanton Zug heimatberechtigt sind oder seit mindestens dem 1. Januar hier ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben	27 janv. 84 (28 oct. 83)	
Gemeindeverband Altersheime Lyss-Schüpfen	Altersheim Schüpfen BE, CP	Architekten, die ihren Geschäftssitz mindestens seit dem 1. April 1983 in den Verbandsgemeinden Busswil, Grossaffoltern, Lyss, Rapperswil oder Schüpfen haben	30 mars 84 (28 oct. 83)	
Stadt Olten	Überbauung Schützenmatte, Olten, CP	Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1983 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Planungsregion der Bezirke Olten-Gösgen-Gäu heimatberechtigt sind	2 avril 84 (dès 10 oct. 83)	
Municipalité de la commune de Campione IT	Restructuration du centre ville et du Casino municipal de Campione, IT, deux phases	Architectes ressortissants des pays de la CEE et de 22 autres pays, la Suisse incluse	6 avril 84 (4 nov. 83)	
Commune de Martigny	Place du Manoir, CI	Architectes domiciliés ou établis en Valais ainsi qu'architectes de Suisse romande inscrits au Registre Ao-B	(30 nov.)	22/83 B 115

## Nouveaux dans cette liste

Conseil communal de Villars-sur-Glâne FR	Concept d'aménagement et d'urbanisme du secteur de Cormanon-Est, Villars-sur-Glâne FR	Tous les aménagistes, urbanistes et architectes citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1983	9 avril 84 (30 nov. 83)	23/83 B 114
--	---	---	----------------------------	----------------

## Expositions de concours

Stadtrat von Zürich	Überbauung des Papierwerdareals, Bahnhofbrücke Zürich, CP	Amtshaus IV (1. und 2. Stock), Uraniastrasse 7, 8001 Zürich; 31. Okt. bis 4. Nov. und 7. bis 11. Nov., täglich während der Bürozeit		
Département des travaux publics du canton du Valais	Ecole supérieure de commerce de Sierre VS	Grande salle de l'Hôtel de ville de Sierre, du 28 novembre au 7 décembre 1983, 17 h. à 20 h.		12/83 B 71

## Carnet des concours

### Concept d'aménagement et d'urbanisme du secteur de Cormanon-Est, Villars-sur-Glâne, FR

Le conseil communal de Villars-sur-Glâne FR organise un concours d'idées pour un concept d'aménagement et d'urbanisme du secteur de Cormanon-Est, commune de Villars-sur-Glâne.

Le concours est public et ouvert à tous les aménagistes, urbanistes et architectes, citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 janvier 1983. Pour l'étude de problèmes particuliers, les participants peuvent faire appel à des spécialistes d'autres disciplines. Un spécialiste ne peut collaborer qu'avec un seul concurrent.

Le jury dispose d'un montant de 70 000 fr. pour l'attribution de 5 à 6 prix. Une somme de 20 000 fr. est à disposition du jury pour d'éventuels achats. Le jury est composé comme suit: Roger Currat, urbaniste cantonal, Fribourg, Carl Fingerhuth, architecte cantonal, Bâle-Ville, Pier-Giorgio Gerosa, urbaniste FUS, Viganello, Werner Huesler, urbaniste de la ville de Bienne, Jean-Pierre Ortis, urbaniste FUS, Genève; Henri Jorand,

conseiller communal, Villars-sur-Glâne, Alexandre Jung, conseiller communal, Villars-sur-Glâne, Michel Verdon, conseiller communal, Villars-sur-Glâne, Norbert Wicht, conseiller communal, Villars-sur-Glâne; membres suppléants: Jean-Daniel Urech, urbaniste FUS, Lausanne, Cécile Tâche, conseiller communal, Villars-sur-Glâne.

Secrétariat: Administration communale, 1752 Villars-sur-Glâne, «Secrétariat communal». Le programme du concours peut être obtenu à l'adresse mentionnée. L'inscription pour la participation au concours peut se faire, à la même adresse, jusqu'au 30 novembre 1983, moyennant versement d'un dépôt de 250 fr. Les documents seront envoyés aux personnes inscrites jusqu'au 10 décembre 1983 au plus tard. Une journée d'information avec vision locale sera organisée le 11 janvier 1984. Les participants qui s'intéressent à cette journée sont priés de retourner l'inscription (anonyme) jusqu'au 6 janvier 1984. Des questions relatives au concours peuvent être posées par écrit, jusqu'au 20 janvier 1984 au plus tard.

Tous les documents exigés doivent obligatoirement être envoyés l'adresse mentionnée par la poste, jusqu'au 9 avril 1984.

### But du concours

Partant de l'idée que Cormanon-Est doit jouer un rôle déterminant comme point de focalisation de la vie communautaire des habitants de Villars-sur-Glâne, dans une succession d'équipements distribués en chaîne, l'autorité communale attend du concours un concept d'aménagement, définissant notamment:

- une organisation de l'espace permettant de structurer le secteur par la création d'un ou de plusieurs «points forts» assurant une liaison urbanistique avec les quartiers avoisinants; cette organisation doit permettre une lecture claire et une meilleure identification de l'espace physique de la commune, une meilleure identité de l'espace culturel et social des habitants;
- un programme démontrant les possibilités d'utilisation des espaces libres et bâtis, qualifiant et quantifiant les différentes fonctions urbaines (habitation, activité, service, délassement, etc.) en accord avec le site et les objectifs d'aménagement;
- des mécanismes d'aménagement et d'urbanisme capables d'assurer la concrétisation du concept par étapes cohérentes.

## Lettre ouverte

### Mécontentement du Groupe des architectes de la section genevoise de la SIA

A propos de la page de couverture de notre numéro 21 du 13 octobre 1983

Monsieur le rédacteur en chef et cher collègue,  
Nous regrettons que vous ayez illustré la couverture de votre numéro 21 du 13 octobre 1983 par un ouvrage qui présente certes un intérêt technique et publicitaire, mais qui est l'objet des plus vives critiques de la part des architectes genevois.

Il s'agit de ces immeubles de la place Cornavin, à Genève, qui ont été étripés et dont les façades, qui seules subsistent, abriteront de nouvelles activités. Ce type d'intervention, où l'on relève une perte de cohérence entre le contenu et le contenant, se justifie peut-être dans quelques cas, bien précis, de monuments historiques. Voilà que, sous la pression de groupements de «défense du patrimoine», il est en train de devenir systématique, pour la plus grande inquiétude des architectes genevois. C'est ainsi que la FAS a récemment fait opposition à deux projets similaires.

Il est fâcheux qu'Ingénieurs et architectes suisses puisse sembler cautionner de telles opérations, l'année même que la SIA a décidé de se consacrer à l'innovation et à la création, l'année où s'engage à Genève un débat sur le devenir des ensembles du XIX<sup>e</sup> siècle.

Recevez, Monsieur le rédacteur en chef et cher collègue, nos amicales salutations.

Pour le Comité du Groupe des architectes de la section genevoise de la SIA:

S. Vasiljevic, président.

*La lettre de nos collègues genevois soulève plusieurs problèmes, que nous aimerions commenter brièvement.*

1. On sait que la page de couverture d'IAS ne fait pas partie de la matière rédactionnelle, mais des annonces. C'est dire que nous n'avons aucune influence sur son choix. Les directives de la SEATU à la régie des annonces visent d'une part à la plus grande discrétion en ce qui concerne le caractère publicitaire — c'est ainsi que toute mention de nom devra disparaître dès l'an prochain après avoir été progressivement restreinte dans les dimensions — et d'autre part à une qualité esthétique la meilleure possible. Le goût étant inégalement réparti et éminemment subjectif, le résultat restera toujours discutable.

Il va de soi que la rédaction serait particulièrement heureuse de pouvoir disposer librement de cette couverture, notamment pour y faire figurer une illustration en rapport avec le contenu rédactionnel de chaque numéro.

2. L'annonceur figurant en première page et dans une colonne du sommaire paie ce privilège plus de 3000 francs (prix de l'annonce et frais techniques). Si l'on totalise le manque à gagner et les frais d'impression au cas où l'on renoncerait à cette formule, c'est entre 50 000 et 100 000 francs qu'il faudrait trouver chaque année pour financer une couverture à notre goût et couvrir le manque à gagner. Il y a là un certain déséquilibre avec le prix auquel la SIA offre aujourd'hui son organe officiel à ses membres. C'est dire que cette indépendance commerciale, esthétique et éthique passe par une certaine contribution de la part des membres de la SIA. Il

*nous semble que le moment est venu d'ouvrir cette discussion. Dans ce sens, la lettre de nos amis genevois est la bienvenue.*

3. Quant au fond, c'est-à-dire l'ouvrage présenté par l'illustration en cause, nous nous bornons à relever qu'il ne nous appartenait pas de le cautionner ou de le condamner. Il ne s'agit en fait pas d'architecture, mais d'un travail de structures relevant du génie civil. Nous comprenons toutefois que le contexte lui confère un écho allant plus loin que le seul domaine du génie civil.

Jean-Pierre Weibel  
rédacteur en chef

## Actualité

### Attribution du Prix AIPC 1983 à M. Michel Virlogeux

C'est lors de l'ouverture du colloque «Renforcement des structures de bâtiment» à Venise, le 29 septembre 1983, que le Président de l'AIPC a remis le Prix AIPC 1983 à M. Michel Virlogeux «en reconnaissance pour ses contributions exceptionnelles à l'innovation technique et à l'animation de tout le secteur des ouvrages d'art en France, et pour son engagement dans le développement des relations techniques et scientifiques internationales». Michel Virlogeux, né en 1946 à Vichy, France, est ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique (promotion 1965) et de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, en 1979. Il a obtenu le titre de docteur ingénieur de l'Université de Paris en 1973. Après trois ans passés en Tunisie, à la Direction des Ponts et Chaussées, M. Virlogeux travaille au Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) à

Bagneux, près de Paris. Dès 1980, il est chef de la Division des grands ouvrages en béton du SETRA. Dans le domaine de la construction des ponts, M. Virlogeux joue un rôle exceptionnel dans le développement des innovations techniques et dans l'animation des milieux de l'Administration, des bureaux d'études et des entreprises. Membre actif de diverses associations nationales et internationales, telles que l'AIPC, le CEB, la FIP, M. Virlogeux est également, dès 1978, professeur du cours de calcul de structures à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées.

## Personnalité

### 80<sup>e</sup> anniversaire du professeur Eduard Amstutz

Le 18 novembre, le professeur Eduard Amstutz, ancien président de la direction du Laboratoire fédéral d'essais des matériaux, célébrera son 80<sup>e</sup> anniversaire. Son excellente santé lui permet tant de profiter pleinement d'une (relative) retraite que de continuer à suivre avec attention la vie du monde scientifique et technique, auquel il a tant apporté.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le survol d'une carrière particulièrement riche, entièrement consacrée au service de notre pays, où les sciences techniques et la navigation aérienne occupent une place de choix.

Nous faisant l'interprète aussi bien des anciens élèves du professeur Amstutz que de la communauté scientifique suisse, nous présentons au jubilaire nos meilleurs vœux ainsi que le témoignage de notre reconnaissance respectueuse.

Jean-Pierre Weibel